



## **FICHE DE MISSION : MAITRE DE CEREMONIE** **CONTRAT A DUREE DETERMINEE 2 MOIS**

**Direction de la proximité et des services au public / Services funéraires / Pompes funèbres**  
*Dépôt au Centre Technique Municipal*

<b><u>Mission principale</u></b>	<b>Sous la responsabilité du responsable de l'exploitation des pompes funèbres, vous participez au déroulement des funérailles organisées par les conseillers funéraires, en exécutant les différentes prestations funéraires commandées par les familles dont les transports de corps avant mise en bière.</b>
<b><u>Activités du poste</u></b>	<b>Assurer la gestion matérielle des funérailles</b> Effectuer les démarches administratives liées aux opérations funéraires auprès des services de l'état-civil, des mairies et hôpitaux Matérialiser la commande de la famille Assurer le déroulement des funérailles selon nécessités de service Préparer et construire les recueils, hommages et cérémonies avec les familles Officier lors de la cérémonie  <b>Exécuter les prestations de pompes funèbres selon la définition légale dans le cadre de l'habilitation préfectorale délivrée à la Régie Municipale des Pompes Funèbres</b> Effectuer le transport de corps avant et après mise en bière, toilette, mise en bière, inhumation, etc. Effectuer le transport de corps sur réquisition de la police Guider les familles le jour des obsèques  <b>Préparation et conduite de fourgons mortuaires (avant ou après mise en bière)</b> Assurer la préparation matérielle des convois (cercueils, véhicules, fleurs...) Elaborer le trajet Veiller à l'entretien des véhicules, des matériels et des vêtements  <i>Selon les nécessités de service, accueil et renseignement des familles et organisation des obsèques.</i>
<b><u>Compétences requises</u></b>	Titulaire du diplôme national (formation théorique et pratique, 70 heures) ou équivalence ou CQP (cf. Loi n°2008-1350, Décret n°2012-608, arrêté 30/04/2012, décret n°2013-1194) Bonne présentation - Sens du contact et de la relation humaine Aptitudes physiques pour le port de charges lourdes Capacité à travailler en équipe Capacités managériales Discrétion, tact et rigueur - Sens de l'organisation et de la perfection Grande disponibilité et sens du service public Permis B obligatoire
<b><u>Observations</u></b>	<b>Horaires de travail :</b> Présence pendant les heures d'ouverture du service de : 8H30 à 12H00 et de 13H30 à 17H00 (possibilité modulation en fonction des nécessités de service. Travail le samedi selon les nécessités de service et par roulement L'agent est soumis au système de l'astreinte à domicile : environ 1 semaine sur 4 et peut-être appelé à se déplacer en dehors des heures normales de travail, la nuit ou les week-ends/ fériés compris, pour effectuer, à la demande des familles ou sur réquisition de police, des prestations de pompes funèbres selon la définition légale et conformément à l'habilitation préfectorale délivrée à la Régie Municipale des Pompes Funèbres, Possibilité de transport à longue distance pouvant nécessiter des absences de plusieurs jours. <b>Tenue de travail :</b> le service fournira une tenue (costume, cravate, chemise, chaussures...) dont le port est impératif.